Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212901979-20251204-VP2025120204-DE

DEPARTEMENT DU FINISTÈRE

MAIRIE DE PLOUHINEC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 2 décembre, à dix-neuf heures,
le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie,
sous la présidence de **Monsieur Yvan MOULLEC**, Maire.

Date de convocation : 20 novembre 2025

Nombre de membres :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 21
Votants : 27

ETAIENT PRÉSENTS : MOULLEC Yvan, JULIEN LE MAO Solène, AUFFRET Annie, LE COZ Rémy, LE BORGNE Sylvie, STREIFF LE BOZEC Armelle, DRUON Pascal, FRENEY Françoise, HELIAS Pascal, LE LAY Marc, PALUD Isabelle, BOUER Yves-Marie, LUCAS Marie-Yvonne, COLIN Nathalie, GOMET Patricia, ANSQUER Alain, POQUET David, LAUTREDOU Marie-Cécile, BONNIZEC Audrey, LE BARS Florian, DANSAC Aurélie.

ABSENTS :

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : BIOLCHINI Marc-Ange a donné procuration à DRUON Pascal, BOUVIER Claude a donné procuration à STREIFF LE BOZEC Armelle, GUILLOU Jean-Jacques a donné procuration à LE BORGNE Sylvie, GONIDOU Isabelle a donné procuration à LE COZ Rémy, BILIEC Philippe a donné procuration à COLIN Nathalie, JEZEQUEL Christine a donné procuration à MOULLEC Yvan.

VP/2025/12/02/04 FINANCES – AUTORISATION DE DEPENSES PAR ANTICIPATION SUR LE BUDGET 2026

RAPPORTEUR : MADAME SYLVIE LE BORGNE

Madame Sylvie Le Borgne présente aux membres du conseil municipal, une autorisation de dépenses par anticipation sur le budget 2026.

Les dépenses d'investissement ne peuvent, par principe, être réalisées qu'après le vote effectif du Budget Primitif. Pour permettre aux collectivités de disposer de crédits d'investissement disponibles dès l'ouverture de l'exercice, et ainsi procéder au règlement de leurs prestataires, l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) autorise les organes délibérants à accorder à leur exécutif la faculté d'engager, de liquider et de mandater jusqu'à l'adoption du budget primitif, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Le budget primitif 2026 sera soumis au vote de l'assemblée délibérante au mois d'avril. Ainsi, afin d'assurer un bon fonctionnement des services municipaux, de réduire les délais globaux de paiement et d'améliorer le taux de réalisation de la section d'investissement, il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget avant le vote du Budget Primitif 2026, dans la limite des crédits suivants :

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212901979-20251204-VP2025120204-DE

Compte ou Opération	BUDGET 2025	Montant maximum autorisé	Montant de l'anticipation
21 - Immobilisations corporelles	**226 172,50 €**	**56 543,13 €**	**30 000,00 €**
2111 - Terrains nus			
53 - TERRAINS DIVERS			10 000,00 €
21831 - Matériel informatique scolaire			
100 - GROUPE SCOLAIRE LES AJONCS			5 000,00 €
21838 - Autre matériel informatique			
119 - MAIRIE			5 000,00 €
21848 - Autre matériel de bureau			
119 - MAIRIE			5 000,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles			
106 - MATERIEL DIVERS (outillage technique)			5 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	**4 485 157,20 €**	**1 121 289,30 €**	**1 000 000,00 €**
2313 - Constructions			300 000,00 €
122 - HALLE COUVERTE			150 000,00 €
123 - MAISON MEDICALE			150 000,00 €
2315 - Installation matériel et outillage technique			700 000,00 €
62 - CENTRE BOURG			500 000,00 €
109 - VOIRIE COMMUNALE			200 000,00 €

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 19/11/2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts ci-dessus ;
- Prévoit que les crédits votés soient repris au budget primitif 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme,

Le 2 décembre 2025

Le Maire,

Yvan MOULLEC

MAIRIE PLOUHINEC 29 (Finistère)

La Secrétaire de séance,

Annie AUFFRET